

INSCRIPTION 2018-2019

AUTORISATIONS ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

Pour mes enfants : _____

DECLARE:

- Avoir pris connaissance des frais de scolarité pour moi et/ou mon (mes) enfant(s)
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique (disponible sur notre site, au secrétariat ou affiché dans le hall du CAEM)

PRENDS NOTE QUE:

- En l'absence de l'avis d'imposition, le QF T6 (le plus élevé) sera automatiquement appliqué
- Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire entière, soit de septembre à juin
- Les élèves doivent acquitter l'intégralité des frais de scolarité annuels lors de l'inscription ainsi que l'adhésion de 20€ à l'association. Pour faciliter le paiement aux familles cette somme peut être recouvrée en 3 fois (septembre/janvier/avril). Sauf cas de force majeure (voir le règlement intérieur) le montant des frais de scolarité reste acquis, même si l'élève cesse de fréquenter les cours.
- Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la présence du professeur.
- Les trimestres des cours sont : 1^{er} trimestre du 17 septembre au 16 décembre / 2^{eme} trimestre du 17 décembre au 31 mars / 3^{eme} trimestre du 1er avril au 30 juin

AUTORISE:

Le CAEM à prendre et à diffuser (site, FB, communiqués de presse, gazette...) des photos ou autres supports vidéos de l'élève : OUI NON

Date:

Signature: